

Syndicat de la Médecine Générale

52 rue Gallieni, 92240 Malakoff

Tél. : 01 46 57 85 85 – Fax : 01 46 57 08 60

e-mail : syndmedgen@free.fr – site : <http://smg-pratiques.info>

Lettre ouverte aux partis politiques, syndicats, mouvement mutualiste et associations d'usagers

Luttons ensemble contre le passage en force de « l'option médecin traitant », prélude à d'autres mesures de baisse de prise en charge par l'Assurance maladie.

Le Syndicat de la Médecine Générale participe avec d'autres soignants et citoyens à la lutte contre les mesures discriminatoires en matière d'accès aux soins qui résultent de la loi de « réforme » de l'Assurance maladie votée l'été dernier.

Les mesures déjà mises en place : le 1 euro non remboursé, les restrictions sur les arrêts de travail ont, certes, permis de faire des économies dont le gouvernement se réjouit, mais ce sont les patients qui en supportent les frais.

Le dispositif « médecin traitant » est un des piliers de cette réforme ultra-libérale qui veut faire disparaître « l'Option Médecin Référent », système déjà existant, efficace et égalitaire de coordination des soins. A quinze jours de la date officielle de la mise en application du « médecin traitant », on peut constater le flop de ce dispositif : seulement un tiers des formulaires a été renvoyé ; cette situation témoigne du rejet de ce dispositif par une grande majorité des médecins généralistes et des patients. Par ailleurs, moins de deux pour cent des spécialistes ont accepté d'être « médecins correspondants » avec les honoraires conventionnés et plafonnés qui en découlent.

Le nouveau gouvernement a confirmé les intentions du précédent. Il veut passer en force en ouvrant l'option « médecin traitant » dès le 1^{er} juillet prochain, alors qu'il n'a pris ni les décrets d'application précisant les modalités de remboursement par l'Assurance maladie, ni ceux régissant les remboursements par les complémentaires dans les contrats dits « responsables ».

Le dispositif médecin traitant montre ainsi son vrai visage, bien différent de l'outil de coordination des soins annoncé. Cette « usine à gaz tarifaire » a pour but de permettre la généralisation des dépassements d'honoraires pour les médecins spécialistes, tout en contenant les dépenses d'Assurance maladie. Elle va créer une médecine à deux vitesses pour les usagers : une médecine d'accès rapide et simplifié pour ceux qui pourront supporter les dépassements d'honoraires et la baisse des remboursements par l'Assurance maladie, une médecine encombrée et très strictement contrôlée pour les plus démunis, ceux qui ne pourront pas « se payer » la part croissante des frais non remboursés par l'Assurance maladie.

Le Syndicat de la Médecine Générale en appelle à toutes les représentations citoyennes du pays qui défendent un égal accès aux soins pour tous, pour qu'elles affirment fortement leur opposition à l'application du dispositif « médecin traitant », qu'elles soutiennent le maintien de l'Option Médecin Référent et pour qu'elles se mobilisent contre la mise en place des autres mesures de baisse de remboursement prévues par la loi de « réforme » de l'Assurance maladie.

Docteur Marie Kayser, présidente, 06 86 55 80 02

Docteur Patrice Muller : 06 81 44 68 49